



## contrat d alternance non signé par l'entreprise après 3 mois

Par **navl**, le **11/12/2012** à **20:50**

bonjour, etudiante en alternance j'ai trouvé une agence immobiliere qui avait accepté de m'engager en alternance0 après plus de deux mois d'activité, elle n'a toujours pas signé mon contrat d'alternance, seul l'école et moi l'avons signé. Fin novembre l'agence me fait part qu'elle ne souhaite pas poursuivre mon contrat, car je ne suis pas assez mordante pour cette activité ! courrier reçu de leur part. J'ai demandé à l'agence de m'adresser le solde de tout compte et suite à ma visite ellez me demande de lui faire une lettre de démission ? je ne comprends pas pourquoi car elle n'a pas signé le contrat d'alternance ? que dois je faire merci

Par **P.M.**, le **11/12/2012** à **23:27**

Bonjour,

Déjà la démission d'un CDD n'existe pas et en plus il devrait être écrit et signé...

Si c'est l'employeur qui désire rompre le contrat de travail c'est à lui de vous le notifier, il semble même que ce soit fait, en tout cas, vous n'avez pas à écrire une telle lettre...

Si l'employeur refuse de vous délivrer le certificat de travail et le solde de tout compte ainsi que l'attestation destinée à Pôle Emploi, après l'envoi d'une lettre recommandée avec AR de mise en demeure, je vous conseillerais de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...

Par ailleurs, il y a vraisemblablement matière à recours pour les conditions de la rupture...